

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 96.00.382.002.0 DU 5 FEVRIER 1996

**Compteurs d'eau froide
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèles TU 1-25 et TU 1-32**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Usine de Mâcon, 71000 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat renouvelle et complète l'approbation de modèles prononcée par le certificat n° 86.0.01.388.2.0 du 18 février 1986 (1).

CARACTERISTIQUES

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèles TU 1-25 et TU 1-32 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par la présentation extérieure.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires restent inchangées, à l'exception du signe d'approbation

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1987, page 228.

C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 96
382.002

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèles TU 1-25 et TU 1-32 seront vérifiés en position horizontale et devront respecter les erreurs maximales tolérées de la classe C.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne sous la référence DA 05-93.

ANNEXES

Notice descriptive.

Dessin n° 6271.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA





NOTICE DESCRIPTIVE

Compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèles TU 1-25 et TU 1-32

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER modèles TU 1-25 et TU 1-32 sont des compteurs jet unique à totalisateur humide.

Le réglage de ces appareils est réalisé à l'aide d'une vis (23) faisant varier le passage de l'eau dans un canal de dérivation entre l'entrée et la sortie du compteur.

Leur longueur peut varier entre 165 mm et 260 mm.

1) INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions réglementaires figurent sur le cadran (15) à l'exception des deux flèches

indiquant le sens de circulation de l'eau qui sont apposées sur la bêche (1), de l'année et du numéro individuel de fabrication qui sont inscrits sur la coiffe (5) ou sur la bêche.

Une variante des compteurs porte la mention (C)H.

2) SCELLEMENT

Le scellement est réalisé par clipsage de la coiffe sur la bague (4) qui interdit le démontage du compteur et par le plombage de la vis-bouchon (24) qui interdit l'accès au réglage.

La marque de scellement C.E.E. est insculpée sur le plomb.

Le millésime de l'année de vérification primitive est apposée sur la coiffe qui ne peut être démontée sans destruction.



■ N° 6271
 COMPTEURS D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER INDUSTRIES, TU 1-25 ET TU 1-32

